

ARRETE
COMPLEMENTAIRE ET MODIFICATIF
PORTANT ATTRIBUTON DE LA MEDAILLE D'HONNEUR
DU TRAVAIL

Le Préfet de l'Eure-et-Loir
Officier de La légion d'Honneur

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral direccte-saf-médaille-2016-1/1 portant attribution de la Médaille d'Honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 01 janvier 2016.

Vu l'arrêté préfectoral direccte-saf-médaille-2016-02/1 portant attribution de la Médaille d'Honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016.

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté préfectoral direccte-saf-médaille-2016-1/1 du 01 janvier 2016 susvisé est complété et modifié comme suit :

Article 2 : La médaille d'honneur du travail vermeil est décernée à :

- **Madame JORRY Chantal née HELLEU**

Responsable Caisse, E. LECLERC SAS DUNOIS DISTRIBUTION, SAINT DENIS LES PONTES.

demeurant à ST DENIS LES PONTES

Il convient de lire à l'article 3 : Suppression de la Médaille d'Honneur du Travail Or à :

- **Madame JORRY Chantal née HELLEU**

Responsable Caisse, E. LECLERC SAS DUNOIS DISTRIBUTION, SAINT DENIS LES PONTES.

demeurant à ST DENIS LES PONTES

Article 2 : l'arrêté préfectoral direccte-saf-médaille-2016-02/1 du 14 juillet 2016 susvisé est complété comme suit :

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BOIREAU Ludovic**

Contrôleur de Gestion, NOVO NORDISK PRODUCTION SAS, CHARTRES.

demeurant à CHAMPHOL

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur COUTABLE Jean-claude**

Agent d'Assainissement, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, NANTERRE.

demeurant à BERCHERES-SAINT-GERMAIN

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame WYSRKOWSKI Chantal**

Technicienne de Prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'EURE ET LOIR, CHARTRES.

demeurant à COURVILLE-SUR-EURE

Article 3 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chartres, le 14 NOV. 2016
Le Préfet

Nicolas QUILLET

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa notification.